

CERCLE KONDRATIEFF

Maison des Sciences de l'Homme
54 Boulevard Raspail
75007 Paris
Enregistrée sous le n° : 99/3153
Dossier : 141650P
Siret : 491 955 092 00011

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 15 Février 2007

En l'an deux mille sept, le quinze février à dix huit heures, les membres de l'association CERCLE KONDRATIEFF se sont réunis dans les locaux du Cercle Culturel Russe, au 61 rue Boissière 75116 Paris, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Les membres du Cercle Kondratieff présents :

- Thomas Beguin
- Laurent Dufourt
- Alain Fromental
- Gérard Lutique
- Xavier Wanderpepen
- Pierre Barberon
- Jean Charles Morel
- Yves Van Haecke
- Olivier Feix
- Michel Grouchetzky
- Bernard Sautereau
- Christophe Cordonnier

Les membres du Cercle Kondratieff ayant donné pouvoir :

- Jean Jacques Hervé
- Alexandre Scaggion
- Michel Annez de Tabaoda
- Jean Louis Riotte
- Roger Majerowicz
- Bernard Sautereau
- Dimitri de Kochko
- Maureen Suchar
- Fedor Klimkine
- Brigitte de Peuffeilhoux
- Carole Pompon
- Marion Segrétain
- Grégoire Courdé (Représentant Valérie Fuchs)

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Van Haecke, Président.

Le président déclare, que l'assemblée est valablement constituée, par 12 membres présents et 13 représentés, soit 25 membres sur les 25 membres ayant cotisés pour l'année 2006, qu'elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Rapport moral de l'activité en 2006, par le Président
- Rapport financier sur la gestion et le bilan 2006, par le Trésorier
- Présentation des actions majeures menées en 2006
- Démission du Conseil d'Administration
- Election du nouveau Conseil d'Administration

Yves Van Haecke, Président de l'Association, donne lecture du compte rendu relatif à l'activité passée.

Laurent Dufour, Trésorier, soumet aux membres les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2006, d'où il résulte un résultat net positif de 458 €.

Gérard Lutique, Secrétaire Général, présente les réalisations majeures réalisées en 2006.

Christophe Cordonnier, membre du cercle Kondratieff, présente l'avancement du projet IBPP de Kaluga

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions issues de l'ordre du jour.

Première résolution

- Après avoir entendu la lecture du rapport moral de l'activité en 2006, l'Assemblée Générale déclare les approuver.
- L'assemblée donne quitus de son rapport.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

- Les membres, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos au 31 décembre 2006, les approuve tels qu'ils lui sont présentés par le Trésorier.
- L'assemblée donne quitus de la gestion des comptes de l'Association
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

- Conformément à l'article 9 des statuts, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ont donné leurs démissions de tous leurs mandats.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

- Conformément à l'article 9 des statuts, les membres de l'Association présents ou représentés élisent les nouveaux membres du Conseil d'Administration. Les nouveaux membres élus sont :
 - Gérard Lutique
 - Laurent Dufourt
 - Alain Fromental
 - Thomas Béguin
 - Christophe Cordonnier
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

- Les membres après en avoir débattu, ont convenu qu'avant de définir un thème de réflexion qui sera pris en charge par un groupe de travail pour l'année 2007, il sera procédé rapidement à un sondage auprès des entreprises françaises pour mieux connaître leurs intentions de s'investir et/ou d'investir en Russie. Le questionnaire sera établi sous le contrôle du Bureau nouvellement nommé.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

- Les membres confèrent tous les pouvoirs au Secrétaire Général pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi, les statuts et les textes réglementaires.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général
Gérard Lutique